

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DU CONSEIL
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 354 / PC-SGG

ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
VU le Décret N°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU le Décret N°550/GPRD/MAIS/DAI-P du 19 Décembre 1963, nommant Mr Germain TALON sous-préfet par intérim de Grand-Popo,

D E C R E T :

Article 1er - Sont et demeurent rapportées les dispositions du Décret N°550/GPRD/MAIS/DAI-P du 19 Décembre 1963, portant nomination de Mr Germain TALON en qualité de Sous-Préfet par intérim de Grand-Popo.

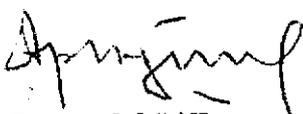
Article 2 - Mr Désiré Comlan ADOGBO, Administrateur, est nommé Sous-Préfet par intérim de Grand-Popo, en remplacement de Mr Germain TALON, appelé à d'autres fonctions.

Article 3 - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 Octobre 1965

par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,


F. APLOGAN



J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations :

FR 4 - PC 6 - DAI 4 - SGG 4 -
Ministères 9 DGF 2 - Préfect. du
Sud-Ouest 2 - s/Préf. G-Popo 2
JORD 1 - intéressés 2. IAA 2.